

Tableau comparatif Séries pure et enrichie

DES TAUX COMPÉTITIFS

La Capitale a ajouté de nouveaux produits d'assurance vie ayant des taux très compétitifs pour votre clientèle. Comparez les nouveaux produits de la série pure aux produits de la série enrichie.

Produits		Prestation pour perte d'autonomie totale ¹	Avantage successoral ²	Assurance réduite libérée ³	Valeur de rachat ⁴	Renouvellement ⁵
ASSURANCE VIE PERMANENTE	T100 pure					S. O.
	T100 enrichie	✓	✓	✓	✓	S. O.
ASSURANCE VIE TEMPORAIRE	Fixe pure			S. O.	S. O.	✓ T20 sauf T10 en T10
	Fixe enrichie	✓	✓	S. O.	S. O.	✓ T10

- Prestation pour perte d'autonomie totale** avant 60 ans vous donnant accès, de votre vivant, à un montant équivalant à 50 % du montant d'assurance jusqu'à un maximum de 200 000 \$.
- L'Avantage successoral** est une protection supplémentaire incluse au contrat d'assurance. Cet avantage exclusif à La Capitale permet de bénéficier, jusqu'à concurrence de 1 000 \$ par contrat, du remboursement des honoraires et des frais juridiques pour la durée du contrat, s'ils sont liés à la liquidation de la succession de l'assuré, à la vérification de son testament, à l'ouverture d'un régime de protection du majeur pour l'assuré ou à l'homologation de son mandat de protection en cas d'incapacité. **Offert dans la province de Québec seulement.**
- Assurance réduite libérée** à partir de la 10^e année correspondant à 100 % des primes payées si vous cessez le paiement de vos primes. Certaines conditions, restrictions et exclusions s'appliquent.
- Valeur de rachat** à partir de 75 ans, sous réserve d'un minimum de 10 ans de détention du contrat, correspondant à 50 % des primes payées. Certaines conditions, restrictions et exclusions s'appliquent.
- Renouvellement**
 - Fixe pure : renouvelable en T20 à l'exception de la T10 renouvelable en T10
 - Fixe enrichie : renouvelable en T10

Voir au dos les autres avenants disponibles.

L'ASSURANCE PROTECTION CRÉDIT AVEC LA CAPITALE

Cet avenant peut être ajouté à l'un ou l'autre des produits de la série pure ou enrichie.

- Protection d'invalidité disponible jusqu'à 65 ans⁷
- **Montant offert jusqu'à 3 500 \$**
- **Exemption de fournir une preuve de dettes à la réclamation⁸ UNIQUE**
- Remboursement de la prime totale du contrat en cas de perte d'emploi involontaire⁹
- Possibilité de couvrir les **taxes municipales et scolaires**
- Délai d'attente pour les prestations payables 2 et 5 ans :
 - 90 jours maladie, rétroactivité au 30^e jour
 - 30 jours accident, hospitalisation et chirurgie d'un jour

AUTRES AVENANTS ÉGALEMENT DISPONIBLES

- Maladies graves temporaire fixe (25 maladies et chirurgies couvertes)
- Assurance vie pour enfants
- Maladies graves pour enfants
- Fracture accidentelle
- Assurance vie à versement mensuel (série enrichie seulement)
- Assurance vie temporaire (série enrichie seulement)
- Décès et mutilation par accident

Pour plus de détails sur les produits, consultez la fiche technique ou l'illustration.

Pour connaître les nombreux avantages des produits de La Capitale, communiquez avec nous ou visitez **lacapitale.com**.

7. Selon l'âge à l'émission.

8. Si déjà fournis à l'émission et pour un montant de rente inférieur ou égal à 2 000 \$.

9. Certaines conditions, restrictions et exclusions s'appliquent.